

Août 2015

LOI du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques

Article unique

Le Gouvernement remet annuellement au Parlement, le premier mardi d'octobre, un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente et l'année en cours et de celles envisagées pour l'année suivante, notamment dans le cadre des lois de finances, au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut. Ce rapport peut faire l'objet d'un débat devant le Parlement.

Les 10 indicateurs retenus en juin 2015 par France Stratégie et le Conseil économique, social et environnemental.

Dix indicateurs articulés autour de trois thèmes clés

A chaque thématique, correspond un indicateur phare. Dans le volet économique, le thème du travail se mesure ainsi à travers l'indicateur du taux d'emploi ; celui de l'investissement, via le patrimoine productif ; quant à la stabilité financière, c'est la dette qui a été retenue pour l'évaluer.

Le pilier social s'articule, lui, autour de quatre thématiques. La première concerne la santé qui s'évalue grâce à l'espérance de vie en bonne santé. La deuxième, la qualité de vie avec, pour indicateur correspondant, la satisfaction à l'égard de la vie. Troisième thème : les inégalités qui se mesurent à travers les écarts de revenus. Quant à l'éducation, l'indicateur retenu est celui de la part des diplômés.

Dernier pilier : l'environnement. A la thématique du climat, correspond la consommation carbone, à celle de la biodiversité, l'abondance des oiseaux, enfin, aux ressources naturelles, le recyclage des déchets.

Si l'on espère que cette initiative permettra à la France de rattraper son retard en matière d'indicateurs de richesse « alternatifs », plusieurs questions restent en suspend : comment actualiser, chaque année, certains de ces indicateurs tels que la réduction des inégalités ou l'empreinte carbone qui sont publiés avec retard ? Un tableau de 10 indicateurs pourra-t-il concurrencer le niveau de communication du PIB, si lisible et visible ? Enfin, à quand la déclinaison de ces indicateurs au niveau des régions ?

Source : la gazette.fr du 27 juin 2015

Tableau récapitulatif des thèmes et des indicateurs retenus

	Thèmes	Indicateurs
Économique	Travail	Taux d'emploi
	Investissement ^a	Patrimoine productif
	Stabilité financière	Dettes publique et privée
Social	Santé	Espérance de vie en bonne santé
	Qualité de vie	Satisfaction à l'égard de la vie
	Inégalités ^a	Écarts de revenus
	Éducation ^a	Part des diplômés
Environnemental	Climat	Consommation carbone
	Biodiversité	Abondance des oiseaux
	Ressources naturelles	Recyclage des déchets

^a Pour trois thèmes, les analyses ne permettent pas de trancher entre plusieurs indicateurs et les avis demeurent partagés.

Source : France Stratégie